

Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH)

PROFIL DU POSTE

- Titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme antérieur justifiant de sa détention
- Expérience de l'enseignement spécialisé (ULIS, SEGPA, IME ou RASED)
- Qualités et goûts personnels pour la communication et les relations humaines
- Capacité et goût pour le travail en partenariat,
- Compétences administratives (gestion de dossiers, bonne utilisation de l'outil informatique, maîtrise des logiciels WORD et EXCEL),

FONCTION

- Le référent est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH
- Il accomplit sa mission en cohérence avec les enseignants référents dans le cadre et les orientations définis par l'IEN ASH
- L'IEN ASH définit le cadre et les congés pour les titulaires de ce poste qui nécessite une grande disponibilité
- Le référent est affecté dans un collège ou un lycée du secteur de son intervention
- Travailler en cohérence avec l'ensemble des enseignants référents et avoir le souci d'harmoniser ses pratiques sous l'autorité de l'IEN concerné ou de l'IEN-ASH.
- Il est une personne ressource des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) du territoire auquel il est affecté

MISSIONS

- Travailler en lien avec la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Accueillir et informer l'élève et/ou ses parents ou son représentant légal
- Réunir et animer l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des enfants ou jeune du secteur.
- Contribuer l'élaboration du projet de scolarisation et à son évaluation
- Transmettre les bilans à la famille et à l'équipe pluridisciplinaire de la Commission des Droits et de l'Autonomie
- Être garant de la continuité du parcours des élèves auprès des responsables des Premier et Second Degrés ainsi que ceux des dispositifs et institutions spécialisées,
- Contribuer au sein des PIAL aux parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'acculturation des personnels au développement de l'école inclusive.

Afin de s'assurer d'une cohérence entre les nominations et les conditions du poste sollicité, une commission départementale recevra l'ensemble des candidats.